



# SCALE<sup>UP</sup>

community-driven  
bioeconomy development

## Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Avril 2023



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon Europe de l'Union européenne, dans le cadre de la convention de subvention N°101060264.

## Index

1	Qu'est-ce que SCALE-UP ? .....	3
2	Contexte .....	4
3	Quel est l'objectif de cet AMI ? .....	4
4	Qui peut postuler ?.....	4
5	Le programme de soutien à l'innovation SCALE-UP .....	5
6	Quels sont les critères d'évaluation ? .....	6
7	Comment et quand candidater ? .....	7
8	Comment se déroulera la procédure d'évaluation ? .....	7
9	Contacts .....	8

# Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « construction biosourcée »

AMI interrégional « arc atlantique » (Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) pour bénéficier du programme de soutien à l'innovation du projet SCALE-UP

**Ouverture de l'appel : 17 avril 2023**

**Clôture de l'appel : 16 juin 2023 à 17h**

## 1 Qu'est-ce que SCALE-UP ?

SCALE-UP est un projet européen dont l'objectif est de soutenir des partenariats régionaux multi-acteurs (acteurs privés, autorités publiques, organisations de la société civile, recherche), afin d'identifier et de développer des solutions biosourcées innovantes, durables, et à petite échelle dans les zones rurales. SCALE-UP développera des outils pour aider ces acteurs régionaux à surmonter les freins et développer pleinement les potentiels de la bioéconomie dans leur région.

Plus précisément, SCALE-UP vise à atteindre les objectifs suivants :

- Renforcer les capacités et les connaissances des acteurs régionaux afin d'accélérer le développement de produits et de services biosourcés innovants, et de faciliter leur accès au marché.
- Améliorer les connaissances sur le potentiel de recyclage des nutriments dans les régions.
- Permettre le déploiement des connaissances pratiques et scientifiques existantes sur les filières biosourcées.
- Sensibiliser sur la bioéconomie et son potentiel pour les communautés dans les zones rurales.
- Renforcer la collaboration entre les producteurs primaires, les PME, les clusters, les acteurs sociaux et les décideurs politiques.
- Promouvoir la transition vers des bioéconomies régionales circulaires, durables, inclusives et justes dans toutes les régions d'Europe.

Parmi ses activités, le projet SCALE-UP va mettre en place un programme de conseils et soutien à l'innovation pour les porteurs de projets régionaux. En mettant l'accent sur les principes de co-création, de transparence et d'innovation ouverte, ce programme de soutien à l'innovation fournira un appui aux candidats sélectionnés pour développer leur solution biosourcée : en réalisant un accompagnement pour l'analyse de marché, l'élaboration de leur business plan et l'identification de sources de financement potentielles. Les solutions biosourcées (produits ou services) devront s'appuyer sur les ressources locales en biomasse, et être durables, c'est-à-dire apporter des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques dans les zones rurales.

Pour plus d'informations sur le projet, visitez le site web : <https://www.scaleup-bioeconomy.eu>

## 2 Contexte

L'AC3A est le partenaire français de SCALE-UP et travaille avec les Chambres d'agriculture régionales de son réseau (Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) pour contribuer au développement de la filière de la construction biosourcée sur la grande région de l'arc atlantique.

Les matériaux biosourcés viennent de la biomasse, c'est-à-dire de matière organique renouvelable à l'échelle d'une année. Ils peuvent être issus de produits ou coproduits agricoles tels que la chènevotte de chanvre, l'anas de lin, la paille, les fibres de miscanthus...

Depuis plusieurs années, le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux de développement durable. Avec la RE2020 entre autres, un effort supplémentaire de décarbonation est demandé au secteur du bâtiment. Ces filières de matériaux biosourcés sont une des solutions pour avancer vers une neutralité carbone du bâtiment à horizon 2050.

Cependant, de nombreux freins sont encore présents pour déployer pleinement ces filières. Cet AMI doit être un levier pour mettre en évidence des solutions pour permettre cette accélération.

## 3 Quels sont les objectifs de cet AMI ?

Les objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt sont 1) de faire un état des lieux des solutions biosourcées pertinentes pour la grande région arc atlantique (Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire), et 2) d'aider les développeurs de **deux de ces solutions** à entrer sur le marché.

Pour ce faire, SCALE-UP a préparé un programme de soutien à l'innovation (voir point 5) qui comprend :

- Un accompagnement pour la réalisation d'une évaluation du marché régional et concevoir un business plan approprié.
- Une aide à l'élaboration d'une stratégie économique solide pour pénétrer le marché régional.
- Un examen et des conseils pour identifier les sources de financement publiques et privées adaptées en vue de poursuivre le développement et la commercialisation de la solution sélectionnée.
- Une visibilité dans les canaux de communication de SCALE-UP et une présentation à l'occasion d'un événement international qui soutiendra le déploiement sur le marché et la recherche de financements pour les structures sélectionnées.

## 4 Qui peut postuler ?

1. Les **porteurs de projet** souhaitant renforcer l'écosystème de recherche/ développement/ innovation (R&D&i) dans la construction biosourcée grâce à des **solutions biosourcées innovantes**.

Le type de structure éligible n'est pas limité. Aussi bien start-up, PME, universités et instituts de RDT, grandes entreprises qu'associations peuvent candidater.

La solution biosourcée doit être axée sur la création de bénéfices (sociaux, écologiques et économiques), sur la promotion de l'innovation sociale et sur la création de nouvelles sources de revenus dans les zones rurales.

2. Ces solutions innovantes doivent être des **produits ou des services à petite échelle**.

- Qu'entend-on par "petite échelle" en ce qui concerne les produits ?

Dans le cas de produits innovants, « à petite échelle » signifie :

- Simple
- Faible coût d'investissement (moins de 2 millions d'euros)
- Risque d'investissement limité
- Capacité moyenne de traitement/transformation des matériaux biosourcés (moins de 100 tonnes par jour)
- Faible complexité du processus
- Utilisation de matériaux et de biomasses produites localement
- Produisant des produits peu ou partiellement modifiés
- Facile à utiliser.

Dans le cas de services, « à petite échelle » signifie :

- Simple,
  - Peu coûteux
  - Facile à répliquer/reproduire
3. Le porteur de projet doit être établi ou avoir un site dans l'une des régions (Bretagne / Normandie / Nouvelle-Aquitaine / Pays de la Loire).
  4. Le porteur de projet s'engage à respecter l'accord de collaboration ci-joint. Les candidats retenus devront signer cet accord de collaboration avec l'AC3A (partenaire français du projet SCALE-UP) dans les 15 jours suivant la notification de l'approbation du projet.

## 5 Le programme de soutien à l'innovation SCALE-UP

L'objectif principal du programme de soutien à l'innovation est de faciliter l'introduction sur le marché des produits ou services biosourcés sélectionnés. Pour ce faire, il s'agira de :

- Permettre aux innovateurs d'identifier et d'analyser les clients cibles pour leurs solutions biosourcées.
- Evaluer s'il existe un besoin clair du marché pour leur offre.
- Préparer les porteurs de projet à communiquer stratégiquement avec leurs clients cibles.
- Accompagner le développement d'un business plan adapté et durable.
- Accompagner à la structuration d'un approvisionnement durable et de qualité

Pour permettre une évaluation éclairée et réaliste du marché régional des solutions biosourcées, SCALE-UP va mettre en place des « task forces » (groupes de travail) pour accompagner les porteurs de projet. Ces groupes de travail associeront des acteurs régionaux spécialisés tout au long de la chaîne de valeur de la filière (producteurs de biomasse, développeurs de technologie, chercheurs,...). Ces spécialistes donneront aux porteurs de projet des informations sur le marché, la mise en place de business plan, de la visibilité et accès à leur réseau.

Les principales étapes du programme sont présentées dans le schéma suivant :



L'accompagnement sera réalisé entre octobre 2023 et février 2025.

## 6 Quels sont les critères d'évaluation ?

L'évaluation des candidatures est basée sur un ensemble de critères après vérification des conditions d'éligibilité. Le tableau suivant explique les différents aspects qui seront pris en compte pour chaque critère d'évaluation :

Critères d'évaluation	Score Max.	Coefficient	Score max. avec coefficient
Dans quelle mesure la solution biosourcée contribuera à la réalisation des objectifs de SCALE-UP ?	5	3	15
Dans quelle mesure la solution biosourcée est pertinente pour la bioéconomie régionale ?	5	3	15

Dans quelle mesure la solution biosourcée est innovante ?	5	4	20
Dans quelle mesure le programme de soutien à l'innovation aidera l'initiative entrepreneuriale à améliorer son statut (économique, environnemental, social) ?	5	6	30
Le potentiel commercial basé sur l'approche du marché, le business plan et l'expérience du porteur de projet.	5	4	20

Chaque critère à évaluer est noté entre 1 et 5 points ; les demi-points ne sont pas autorisés. En outre, chaque critère a un coefficient spécifique pour la note finale.

Les mêmes critères d'évaluation et les mêmes notes s'appliquent à toutes les solutions biosourcées. La note totale sera de 100 points au maximum.

La signification des notes relatives aux critères est la suivante :

- 1 – Faible. Le critère est traité de manière inadéquate ou est complètement lacunaire.
- 2 – Moyen. Bien que la proposition réponde globalement au critère, elle présente des faiblesses importantes.
- 3 – Bon. La proposition répond bien au critère, mais présente au moins une faiblesse modérée.
- 4 – Très bon. La proposition répond très bien au critère, mais présente des faiblesses mineures.
- 5 – Excellent. La proposition aborde avec succès tous les aspects pertinents du critère en question.

## 7 Comment et quand candidater ?

- Compléter le formulaire de candidature : <https://forms.office.com/e/WUWy7Ws30m>
- Veiller à soumettre votre candidature avant le 16 juin 2023 à 17h.

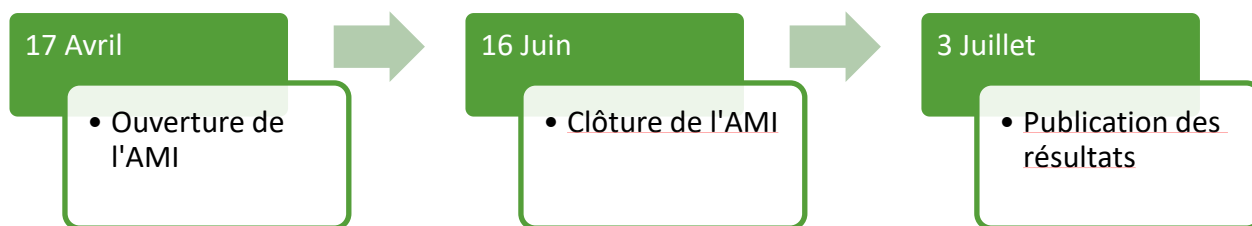
Les informations sont également disponibles sur le site internet de SCALE-UP : <https://www.scaleup-bioeconomy.eu/fr/accueil/>

## 8 Comment se déroulera la procédure d'évaluation ?

Les demandes soumises seront évaluées par un comité de sélection, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de clôture de l'AMI.

Les candidats recevront un courriel les informant du résultat de l'évaluation directement après la finalisation de celle-ci, ainsi que des instructions pour les étapes suivantes pour les candidats retenus.

Les principales dates de l'appel et la procédure d'évaluation sont les suivantes :



## 9 Contacts

Contacts	Personne de contact	Adresse email
Bretagne	Julien LIGNEAU	julien.ligneau@bretagne.chambagri.fr
Normandie	Sophie RABEAU-EPSTEIN	sophie.rabeau-epsztein@normandie.chambagri.fr
Nouvelle-Aquitaine	Jean-Luc LAFARGUE	jl.lafargue@pa.chambagri.fr
Pays de la Loire	Sylvie GUILLO	sylvie.guillo@pl.chambagri.fr
AC3A / Projet SCALE-UP	Nina BAILET	nina.bailet@ac3a.chambagri.fr